



PROMOTE 2011

**Palais des Congrès de Yaoundé
Du 03 au 11 Décembre 2011**

HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALITES EN AFRIQUE CENTRALE ETATS DES LIEUX, DEFIS ET PERSPECTIVES

Présentée par FOTEU Roger

**Coordonnateur Régional du projet d'appui
de la FAO/UE/ACP/FLEGT à la COMIFAC**





PLAN DE L'EXPOSE



- 1- Quelques définitions de concept
- 2- Processus d'harmonisation
- 3- Etats des lieux de l'effort d'harmonisation
- 4- Défis
- 5- Perspectives





QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE SECTORIELLE DE FAÇON GÉNÉRALE?



- **Expression d'une vision commune sur la manière de gérer un secteur d'activité socio-économique et culturel**

- **Expression de la façon dont un pays (entreprise) s'organise pour gérer un secteur d'activité**





SELON LA FAO

Politique forestière nationale



***Accord négocié entre le Gouvernement
et les autres parties prenantes sur
une vision partagée relative à la
gestion forestière***



DIX POINTS ESSENTIELS A CONSIDERER POUR LA FORMULATION D'UNE POLITIQUE FORESTIERE

- 1- La politique forestière est un Accord négocié entre parties prenantes sur une vision et des objectifs liés aux forêts et aux autres ressources forestières (arbres, animaux) et adoptées par le Gouvernement;**
- 2 - Les objectifs de la politique forestière doivent porter sur les principales thématiques intéressant la société et pouvoir public et conforme aux autres objectifs de développement;**
- 3- Il est important d'avoir une bonne *compréhension du contexte national, sous-régional et international*, ainsi que du soutien de tous les autres secteurs publics dits : « *partenaires des forêts* »**





DIX POINTS ESSENTIELS A CONSIDERER POUR LA FORMULATION D'UNE POLITIQUE FORESTIERE (Suite)



4- Une bonne préparation est indispensable notamment à travers:

- La communication
- Le Renforcement des capacités des parties prenantes (Public, société civile, privée)

5- Participation des parties prenantes est fondamental:

- Pouvoir public;
- Secteur privé
- Société civile
- Population
- Partenaire au développement





DIX POINTS ESSENTIELS A CONSIDERER POUR LA FORMULATION D'UNE POLITIQUE FORESTIERE (Fin)

- 6- Négocier, concilier, conflictuel**
- 7- Adoption de la politique par toutes les parties prenantes**
- 8- Mise en place d'un dispositif de communication, suivi-évaluation, contrôle, sanction, etc.**
- 9- Appropriation du processus par tous les partenaires;**
- 10- Mise en place d'un dispositif institutionnel:**
 - Cadre juridico-normatif**
 - Cadre programmatique**

Recherche de consensus

Responsabilités partagées





QU'EST-CE QUE LA FORET ?



- Milieu composite à forte prédominance d'arbres
- Ressources et fonctions multiples
- Multiplicité d'intervenant
- Intérêts contradictoires
- Emprise territoriale élevée
- Cadre et mode de vie des collectivités locales
- Préoccupation de communauté internationale (équilibre des écosystèmes , réservoirs de la diversité biologique, ainsi que des cultivars etc.





PROCESSUS D'HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES

- **Nécessité impérieuse au plan national (intégration intersectorielle)**
- **Nécessité impérieuse au plan sous-régional**
- **Ressources partagées (Forêts du Bassin du Congo)**





ATOUTS DE LA SOUS- REGION EN MATIERE D'HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES

- **Longue expérience de coopération des pays concernés en matière des forêts/environnement (OAB, OFCSA, ADIE, CEFDHAC, COMIFAC, RAPAC, etc.**
- **Processus PAFT/FAO (1982)**





ATOOUTS (suite)

- **Adhésion des pays concernés avec accord et conventions international**
- **Trait commun des politiques forestières des pays de la sous-région**
- **Pays engagés dans une dynamique d'intégration sous-régionale (CEMAC/CEEAC)**



VOLONTE POLITIQUE/ ENGAGEMENT DES CHEFS D'ETAT (ATOUTS SUITE)

- ❖ **1^{er} Sommet de Yaoundé sur les Forêts (19 mars 1999)**
 - Déclaration de Yaoundé sur la Conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale
 - Placer la question forestière au centre des préoccupations premières
 - Conjuguer les efforts pour assurer de façon concertée la conservation et à la gestion durable de ce précieux patrimoine





ENGAGEMENT DES CHEFS D'ETAT (II)



(2^{ème} Sommet de Brazzaville) (ATOUTS SUITE)

- **Mise en place du cadre Institutionnel et juridique**
- **Signature du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers**
- **Adoption du plan de convergence**
- **Adoption du principe de mise en place d'un mécanisme de financement autonome de la COMIFAC**
- *Principal mot d'ordre: soumettre à aménagement avant 2015 l'ensemble des forêts du domaine forestier permanent (objectif 2015)*





ADHESION DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE



- ❖ **Résolution 54/214 du 1^{er} Février 2000 de l'Assemblée Générale des Nations Unies**

Aider les pays d'Afrique Centrale dans leur effort de développement forestier en leur fournissant une assistance financière sur une base régionale,

Tenir compte au niveau du GEF des forêts d'Afrique Centrale lors des examens des moyens pour assurer la conservation et la gestion durable de tous les types de forêts,

- ❖ **Lancement sous l'initiative des USA et de l'Afrique du Sud à Johannesburg du Partenariat Pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) lors du Sommet Mondial sur le Développement durable**

Composition: il regroupe 52 membres, organisation gouvernementale et non gouvernementale, secteur privé, société civile (Partenariat du type II)

Objectifs: Promotion économique/lutte contre la pauvreté/Maîtrise de la gestion des terroirs par les populations vivant en milieu forestier/Gouvernance forestière

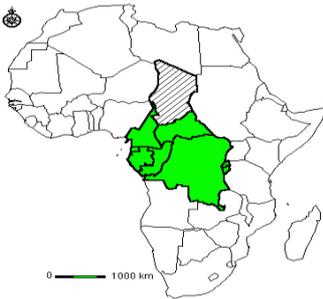
Ambition: Appuyer un réseau d'environ dix millions d'hectares de parcs nationaux et aires protégées efficacement gérés et près de vingt millions d'hectares des concessions forestières aménagées.



LA COMIFAC ET SON FONCTIONNEMENT

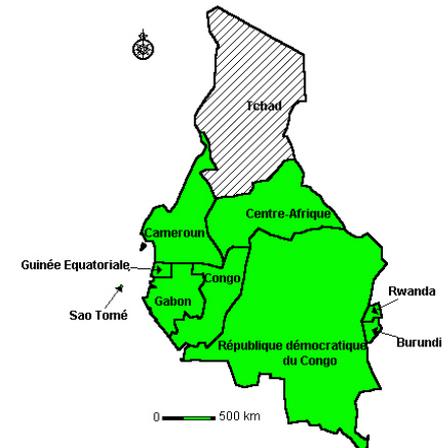
(Statut, Mission)

- ❖ **Son statut**: Une institution intergouvernementale composé de dix (10) États membres des pays de la sous-région d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Démocratique du Congo, République Centrafricaine, Rwanda, Sao-Tomé & Principe et Tchad)



- ❖ **Ses missions**

- Orientation,
- Harmonisation,
- Coordination/suivi,
- Prise de décision sur les questions forestières communes des pays d'Afrique Centrale





SES ORGANES



Sommet des Chefs d'Etat

Conseil des Ministres

**Secrétariat Exécutif (SE/COMIFAC, SEA/
Coordonnateur Technique, DAF
(Structure légère)**

**Pour son fonctionnement, la COMIFAC
dispose en plus des structures ou
appuis suivants:**

Coordonnateurs Nationaux/COMIFAC

Forum Régional et National

Les Appuis multiformes des partenaires

- ❖ **Bureau Franco Allemand d'appui
Conseil**
- ❖ **Projet d'appui FAO/COMIFAC
(FNPP/Forêts/Pays-Bas)**
- ❖ **Appui de la Facilitation du PFBC**
- ❖ **Etc.**





SES ORGANISMES PARTENAIRES SOUS-REGIONAL



- **Organisation Africaine de Bois (OAB):** Promotion du Bois/gestion durable
- **Association pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE):** Information
- **Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA):** Conservation de la Biodiversité
- **Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides en Afrique Centrale (CEFDHAC):** Dialogue interpartenaires
- **Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC):** intégration sous-régionale
- **Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC):** intégration sous-régionale

Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC): Gestion des Aires Protégées

Réseau des Institutions de Formation Forestière en Afrique Centrale (RIFFEAC): Formation



MECANISMES DE DIALOGUE/ CONCERTATION MULTIACTEURS



**CEFDHAC (6^{ème} session sur le thème :
Ressources forestières en Afrique Centrale :
source de richesse ou de pauvreté?)
Partenariat pour les Forêts du Bassin du
Congo (PFBC)**

- **Groupe d'experts sectoriels**
 - Groupe de travail sur la biodiversité
 - Task force du processus FLEG/FLEGT
 - Réseau COMIFAC-MDP
- **Réseau des parlementaires d'Afrique Centrale**





SES MECANISMES DE FINANCEMENT



Objectif: Assurer le financement durable du plan de convergence ainsi que le fonctionnement de la COMIFAC et de ses institutions partenaires au plan sous-régional.

Stratégie à court terme:

- Assurer le financement du fonctionnement de la COMIFAC par les contributions égalitaires des pays concernés

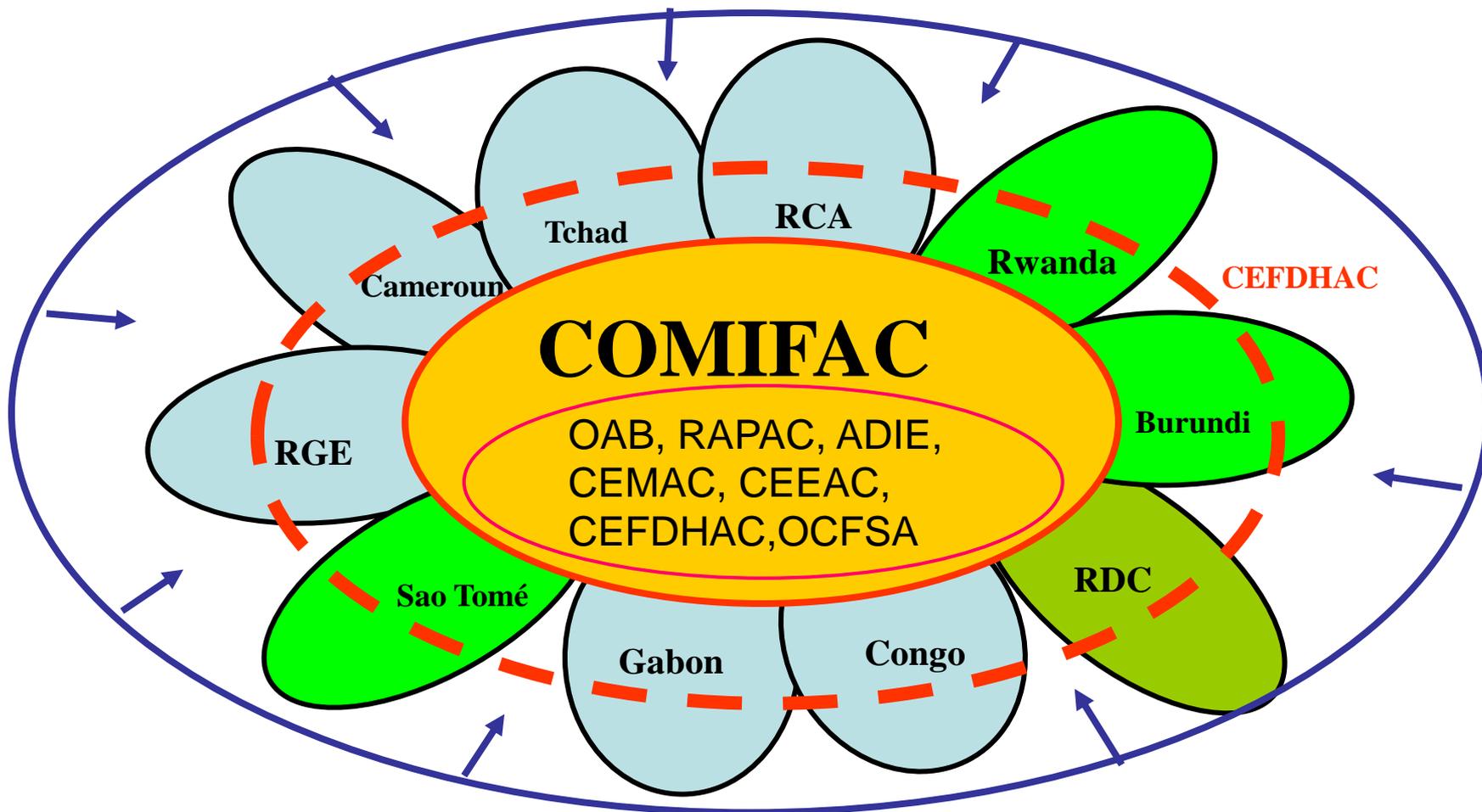
Stratégie à long terme:

- Mettre en place un mécanisme de financement autonome du plan de convergence sur la base des ressources propres de la sous-région (étude de faisabilité réalisée, attente de la concertation des Ministres des finances)
- Développer les mécanismes novateurs de financement (puits, carbones, trust fonds, conversion de dettes, PPTE, etc.)
- Consolider les fonds forestiers nationaux pour le développement des fonds





ANCRAGE SOUS-REGIONALE DE LA COMIFAC





PLAN DE CONVERGENCE (I)



Présentation

- Expression de la vision commune des pays d'Afrique Centrale en matière de développement des Forêts
- Plate forme ou cadre de planification des interventions prioritaires des États membres en matière de conservation et de gestion durable des forêts
- Directives de base pour la formulation des programmes forestiers nationaux





PLAN DE CONVERGENCE (II)

10 axes stratégiques



Composante
Burundi

Composante
Cameroun

Composante
Congo

Composante
Gabon

Composante
Guinée Eq.

Composante
Tchad

1. Harmonisation des politiques forestières et fiscales
2. Connaissance de la ressource
3. Aménagement des écosystèmes et reboisement forestier
4. Conservation de la diversité biologique
5. Valorisation durable des ressources forestières
6. Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté
7. Renforcement des capacités, participation des acteurs et formation
8. Recherche-développement
9. Développement des mécanismes de financement
10. Coopération et partenariat

Opérationnalisation du Plan de Convergence

Composante
Sao Tomé

Composante
Rwanda

Composante
RDC

Composante
RCA





ACTIONS DE CONSERVATION EN AFRIQUE CENTRALE



Ambition: Un réseau de plus de 38 millions de km² d'aires protégées, soit plus environ 15% de la superficie totale de la sous-région

→ Renforcement du réseau des aires protégées nationales

- disposer à l'échelle sous-régional d'un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes ainsi que de la diversité biologique

→ **Gestion concertée des corridors et aires protégées transfrontalières**

- Signer des accords de coopération pour la gestion des espaces forestières en particulier les aires protégées des corridors transfrontaliers

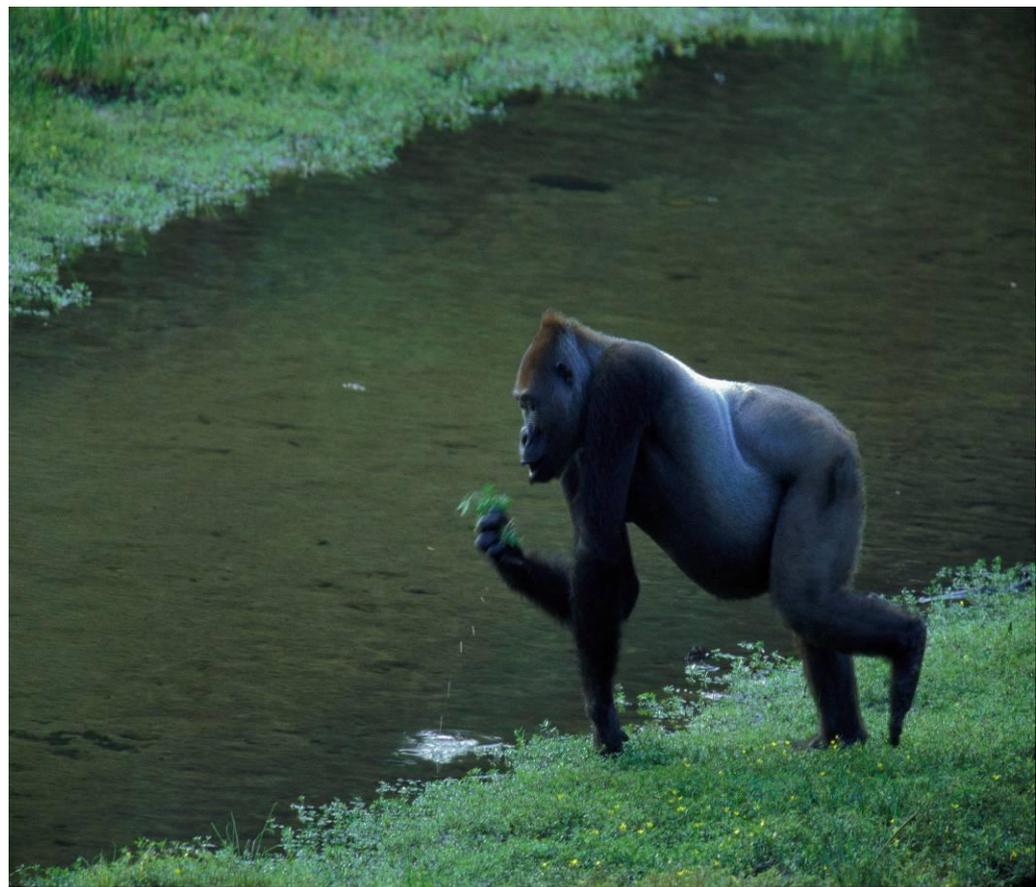


ACTIONS DE CONSERVATION

(Gestion concertée des corridors et aires protégées transfrontalières)



- **Deux complexes transfrontaliers créés:**
 - **Tri nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM: Cameroun, Congo, Gabon)**
 - **Trinational de la Sangha (TNS: Cameroun, Congo, RCA)**





ETATS DES LIEUX DU PROCESSUS D'HARMONISATION DES POLITIQUES



- 1^{er} Axe stratégique du Plan de Convergence=Harmonisation des politiques

NB:

- Harmonisation:
 - N'est-ce pas uniformisation des politiques
 - N'est-ce pas recherche des politiques communes

Mais plutôt :

Développer des outils nécessaires pour une cohérence dans certains domaines techniques majeurs





Expression d'Harmonisation des Politiques



- Directives
- Normes
- Stratégies/systemes/approches
- Arrangements institutionnels/juridiques
- Accord et conventions/Traité, etc.
- Programme d'actions, etc.





APPUI DE LA FAO ET AUTRES PARTENAIRES AU PROCESSUS D'HARMONISATION NON INITIE PAR LA COMIFAC : Projet FNPP-COMIFAC (2005/2009)

Méthodologie opérationnelle: Six (06) étapes essentielles

Etape 1: Diagnostic du secteur forestier par pays sur deux thématiques (politiques/suivi contrôle)

Etape 2: Recherche du consensus national (Forum sous-régional)

Etape 3: Réalisation de la synthèse régionale

Etape 4: Recherche du consensus national (Forum sous-régional)

Etape 5: Orientations et choix politique par la COMIFAC

Etape 5: Développement des supports nécessaires à l'harmonisation





OU EN SOMMES-NOUS AVEC LE PROCESSUS D'HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ?



Elaboration d'une Feuille de route sur le processus d'harmonisation des politiques

Application

- 1- Plan de Convergence**
- 2- Plan de lutte contre la désertification**
- 3- Stratégie APA**
- 4-Signature d'un accord sous-régional sur le contrôle forestier**
- 5- Adoption des recommandations relatives à l'amélioration des dispositifs d'allocation des ressources forestières aux collectivités locales (2006)**
- 6- Adoption d'une directive sous-régionale relative à l'implication des populations et peuples autochtones à la gestion forestière (2008)**
- 7- Adoption des normes relatives aux placettes d'échantillonnement permanent**
- 8- Projet de Guide d'élaboration des plans d'utilisation des terres en milieu forestier**





OU EN SOMMES-NOUS AVEC LE PROCESSUS D'HARMONISATION DES POLITIQUES ? (suite)

- 9- Politique sous-régionale de formation forestière**
- 10- Déploiement de l'observation des forêts d'Afrique Centrale au sein de la COMIFAC**
- 11- Mise en place d'un Groupe de Travail sur la diversité biologique (APA)**





PERSPECTIVES



Poursuite de développement des outils d'harmonisation

- Règles, Procédures et dispositifs institutionnel de suivi du bois
- Normes d'études d'impact
- Mise en place d'un Groupe de Travail sur la Gouvernance
- Déploiement progressif de la forêt modèle
- Stratégie d'intégration du genre dans le processus de gestion forestière
- Directive en matière d'étude d'impact environnemental en milieu forestier
- Révision du Plan de Convergence
- Directive relative à la réalisation des inventions forestières et fauniques
- Référentiel en matière d'élaboration de mise ne œuvre et suivi évaluation des plans d'aménagement (CARPE)
- Harmonisation des législations en matière de gestion d la faune (RAPAC)





DEFIS A RELEVER



- Internationalisation par les pays membres des règles de bonne gouvernance développées par la COMIFAC
- Décentralisation de la gestion forestière (Gouvernance locale)
- Répartition: des Rôles / Responsabilités / Relations / Ressources (4 R)
- Adopter l'approche "foret modèle" (Canada) comme un creuset de la décentralisation et de l'approche participative
- Mettre en place un mécanisme fiable d'allocation des redevances aux collectivités locales





RECOMMANDATIONS



Urgent de faire comprendre au pays

- Réviser les politiques et législations et programmes d'action
- Rechercher l'intégration intersectorielle (indispensable pour la sauvegarde)
- Implanter les Forêts Modèles comme creuset de la gestion en partenariat des forêts
- Elaborer de nouveaux plans d'actions forestiers nationaux compatibles aux exigences actuelles
- Mettre en place un Groupe de Travail relatif à l'internalisation des dispositifs des instruments internationaux dans les politiques, législations et programmes nationaux etc.





Il y'a encore beaucoup de travail à faire

Je vous remercie pour votre bienveillance attention

